



Saisie conservatoire de mon compte bancaire rapide

Par **LIBERTY**, le **30/06/2008** à **21:57**

Bonjour , je suis locataire depuis 5 ans sans impayé de loyers sauf celui de juin 2008 . J'avais 15 jours de retard . Un huissier est venu a la maison avec un commandement de payer 553 Euros (mon loyer est de 420 Euros) et une sommation de délivrer l'assurance locative alors qu ma propriétaire ne m'avait jamais fait la demande sauf la 1ere année . rnJe decide de regler 4 jours plus tard a l'huissier . Le meme jour , jje recois une saisie conservatoire . J'appelle l'huissier a qui je dis que j'ai regle . Il dit qu'il n'a pas le cheque . Je vais sur mon compte , il s'est servi de 826 Euros . Je dois aller chercher l'acte demain . Est-ce normal que tout est été si rapide ? Je pars de ce logement à la fin du mois . L'huissier me dit que l'appartement a interet a etre propre car c'est lui qui fait l'etat des lieux a la demande de ma propriétaire . Il a déjà pris parti . Ais-je des recours à tout ce qui vient de se passer et ce qui va advenir . Y a t-il d'autres frais suite à cette saisie sur mon compte ? Merci de m'aider